

# RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES

## CRÈCHES À DOMICILE – CAD – ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR DISTRICTS DELÉMONT & FRANCHES-MONTAGNES

### Assemblée générale 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié les comptes annuels de **l'exercice 2023** des CAD, arrêtés au 31 décembre.

Le déficit 2023 est couvert en totalité par les subventions. Celles-ci sont admises à la répartition des charges (canton / communes). Ce déficit s'élève à **CHF. 3'655'221.60** tandis que la barre d'**autofinancement**, fixée à 30 %, s'élève à **32.60 %**

Ce déficit diminue CHF. 20'210.55 (**- 0.54 %**) par rapport à l'exercice 2022. Cela se justifie principalement par une diminution des heures d'accueil : soit **414'320 heures facturées en 2023 contre 425'892 heures facturées l'année précédente.**

Au vu de ce qui précède, les soussigné-e-s peuvent déclarer que :

- La comptabilité est tenue avec exactitude et que chaque document est à l'origine d'une opération comptable
- Les montants figurant au bilan et aux comptes de pertes et profits correspondent bien à ceux des fiches de comptes

En conclusion de notre examen, nous recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés et de donner décharge à la direction et aux secrétaires-comptables, que nous remercions pour l'excellente tenue des comptes.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi, sur la base des documents et des renseignements qui nous ont été donnés.

#### **La vérificatrice et le vérificateur des comptes :**

Commune du Val Terbi

Fuhrimann Valérie

Commune des Breuleux

Pelletier Vincent



.....  
.....

Delémont, le 6 mars 2024